

# **COMMUNE DE ST VINCENT DE BARRES**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

11 JANVIER 2016 à 20h30.

**Etaient présents à l'ouverture de séance :** SAVATIER Paul, CALLON Jean-Claude, DEMANGE Bernadette, JOURDAN Michel, PELLORCE Françoise, AVENAS Corinne, CHEBANCE Christian, BONNET Stéphane, BROUT Véronique, VIRMAUX Jean-Luc, LAMBERT Magali, BRUNEAU Muriel, VIGNAL Marie, LALLEMAND Sophie.

**Etaient absents excusés :** /

**Etaient absents ayant donné procuration :** CHAIZE Dominique à DEMANGE Bernadette.

**Arrivé en cours de séance :** CHAIZE Dominique à 21h20, après le vote des délibérations.

**Etaient absents:** /

Désignation du secrétaire de séance : VIGNAL Marie.

Approbation du compte rendu de la séance du 30 Novembre 2015 est mise aux voix : Adopté à l'unanimité.

### **1/ CONVENTION CDG 07 / Collectivités pour assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL :**

Présentation du débat par M. Paul SAVATIER.

M. le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 14/04/2014, la Commune a passé convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche, pour assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales, pour la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales), IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales), RAFP (Retraite Additionnelle des Fonctions Publiques) dans les domaines suivants :

- Régularisation de services (stagiaire et titulaire),
- Validation de services de non titulaire,
- Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC,
- Compte individuel retraite (CIR) (nouvelle prestation),
- Simulation de calcul (ex pré liquidation sans engagement),
- Demande d'avis préalable (ex pré liquidation avec engagement),
- Liquidation de la pension,
- Correction des anomalies sur les déclarations individuelles (DI) (nouvelle prestation).

Cette convention arrivait à échéance au 31/12/2015, le Maire propose au Conseil de signer une nouvelle convention jusqu'au 31/12/2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vu le rapport du Maire,

ACCEPTÉ la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche comme décrite ci-dessus,

CHARGE le Maire de signer cette convention, et tout document utile.

Vote : Adopté à l'unanimité.

### **2/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – Ecritures d'ordre pour réintégration des travaux en régie :**

Présentation du débat par Mme Marie VIGNAL.

M. le Maire propose au conseil de modifier les prévisions budgétaires 2015 comme suit, afin de pouvoir intégrer les écritures d'ordre relatives aux travaux en régie.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
<b>023</b>	Virement à section d'investissement pour Travaux en régie	<b>+ 36 304,44</b>	<b>722</b>	Travaux en régie	<b>+ 36 304,44</b>
<b>TOTAL</b>		<b>36 304,44</b>	<b>TOTAL</b>		<b>36 304,44</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
<b>040</b>	21318 (114) Travaux camping Mur, clôture, plage piscine etc...	+ 20 852,62	<b>021</b>	Virement de section de Fonctionnement pour Travaux en régie	+ 36 304,44
	2151 (52) Travaux voirie Ruelle Le Serre	+ 15 451,82			
<b>TOTAL</b>		<b>36 304,44</b>	<b>TOTAL</b>		<b>36 304,44</b>

Vote : Adopté à l'unanimité.

### **3/ DEMANDE DE SUBVENTION – DETR - POUR REDIMENSIONNEMENT DU PROJET DE CREATION RESEAU ASSAINISSEMENT Tracieu – Rieutord – Moure est :**

Présentation du débat par M. Paul SAVATIER.

M. le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 18/12/2014, le conseil municipal a approuvé l'avant projet relatif à la création d'un réseau d'assainissement collectif sur les quartiers TRACIEU – VALADAS – RIEUTORD – MOURE, et sollicitait les financements auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux.

Il informe le conseil que ce projet a été modifié en redimensionnant la capacité de la station d'épuration, 0 qui passe de 300 Equivalent Habitant (EH) à 220 EH, du fait de la diminution de la population prise en compte dans le projet :

- Non raccordement du quartier Le Valadas, le réseau ne traverse pas la voie départementale,
- Nouvelle activité de type nature du camping, concentrée sur deux mois par an, qui génère moins d'effluents.
- Prise en compte des complexités géographiques et topographiques pour les réseaux.

Ainsi le coût total estimatif (Tranche 1 + Tranche 2 + Station) maîtrise d'œuvre comprise serait le suivant :

	<b>1ère TRANCHE</b>	<b>2<sup>ème</sup> TRANCHE</b>
- Montant des travaux « réseaux de collecte » :	168 250 € HT	33 000 € HT
- Montant des travaux « réseaux de transfert » :	185 970 € HT	170 500 € HT
- Montant des travaux « station d'épuration » :	269 000 € HT	
- Contrôles qualité :	3 750 € HT	1 250 € HT
- Etudes annexes (topographie, dossier règlementaire, étude du sol)	8 000 € HT	

- Maîtrise d'œuvre :	19 950 € HT	6 520 € HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>654 920 € HT</b>	<b>211 270 € HT</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,  
 APPROUVE le nouvel avant projet de création d'un réseau de collecte d'assainissement collectif sur les quartiers Tracieu – Rieutord – Moure comme présenté par le bureau d'études HYDRETUDES,  
 SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'Etat (DETR),  
 CHARGE le Maire d'établir et signer tout document utile.

Vote : Adopté à l'unanimité.

#### **4/ SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENVIBAT POUR 2016 :**

Présentation du débat par Mme Bernadette DEMANGE.

M. le maire expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité de soutenir l'activité d'insertion de l'association ENVIBAT sise avenue des marronniers à 07110 LARGENTIERE. Cette association œuvre dans le domaine de l'environnement et gère des ateliers chantiers d'insertion sur le territoire de la communauté de communes BARRES – COIRON.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,  
 APPROUVE la convention déterminant la participation de chaque collectivité à cette action d'insertion,  
 AUTORISE le Maire à signer la convention pour 2016, avec l'association ENVIBAT pour l'activité des ateliers chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes BARRES – COIRON, et tout document nécessaire.

Vote : Adopté à l'unanimité.

#### **5/ RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS 2015 :**

Présentation du débat par M. Paul SAVATIER.

L'article 133 du code des marchés publics impose au pouvoir adjudicateur de publier, au cours du premier trimestre de chaque année et sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Cette liste regroupe les marchés en fonction du type de prestations ( travaux, fournitures et services) et en fonction de leur montant HT selon les tranches définies par un arrêté du Ministre chargé de l'Economie du 26 décembre 2007 ( modifié par arrêté du 30 décembre 2009).

Aussi, vous trouverez ci-joint la liste des marchés publics conclus en 2015 :

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics,

Donne acte à Monsieur le Maire de ces informations et de la communication au Conseil Municipal de la liste des marchés publics conclus en 2015 selon la liste ci-dessous :

<b>Marchés de Services</b>	<b>Objet</b>	<b>Lot</b>	<b>Nom attributaire</b>	<b>CP</b>	<b>Accepté le</b>
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	Révision du Plan Local d'Urbanisme	Lot unique	EURL UrbaArchi AMUNATEGUI	84 000	22/06/2015
	Elaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du	Lot unique	SARL SKALA Atelier CADART	84 000	02/11/2015

Vote : Adopté à l'unanimité.

## **6/ PROJET EOLIEN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET PRESENTE LE 14 DECEMBRE 2015 :**

Présentation du débat par M. Paul SAVATIER.

Les lois du « Grenelle de l'environnement » (2010) et pour la « Transition énergétique » (2015) ont renforcé l'orientation vers la diversification des économies et des productions d'énergie et d'électricité.

L'objectif d'un mix énergétique combinant différentes origines d'énergies est affiché pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et le recours aux énergies fossiles ou non renouvelables, ainsi que d'accroître notre indépendance en la matière. Ce sont des objectifs qu'on ne peut que partager.

C'est dans ce contexte que des projets d'énergies alternatives s'étudient et se développent, tels que le photovoltaïque, l'hydraulique, l'hydrolien, l'éolien, la biomasse, le bois, ...

A condition qu'ils soient bien étudiés sur tous les aspects, bien concertés, bien présentés et bien réalisés, ils peuvent, à leur place, contribuer au mix énergétique.

Notre secteur étant fortement venté, EDF-EN conduit, de sa propre initiative et depuis plusieurs années, des investigations sur le massif du Barrès pour en connaître le gisement éolien, et préparer les éléments nécessaires à la constitution d'un éventuel projet de parc éolien sur ce massif.

Le 23 septembre 2015, EDF-EN a présenté un premier projet (14 éoliennes) devant le conseil municipal qui a manifesté immédiatement sa désapprobation en raison du très fort impact paysager sur le village et sur la vallée, des installations, et de la très grande proximité des habitations.

Devant ce projet comme tout projet d'importance, pour se donner les moyens de prendre une décision, le conseil municipal a décidé d'étudier le dossier de façon approfondie et argumentée, sur les impacts locaux, écouter toutes les opinions, et d'informer la population en organisant des conférences débats avec intervenants et témoignages.

Le lundi 14 décembre, EDF-EN a présenté un nouveau projet aux équipes municipales de Cruas et St Vincent de Barrès, réunies ensemble pour cette occasion, après 14, puis 11, c'est un projet à 8 machines qui est présenté. De nombreuses lacunes, insuffisances et imprécisions concernant les questions techniques et/ou locales, ont été constatées :

- Les implantations sont très imprécises (à quelques dizaines de mètres) ce qui, compte tenu de la topographie des lieux, peut avoir de lourdes conséquences d'intégration paysagère et d'accès,
- La hauteur de certaines machines sont remontées entre les deux présentations de 82 m à 100 m de mât,
- Les distances par rapport aux maisons n'ont pas été mesurées avec les habitations les plus proches, ce qui aurait dû être le cas,
- La présentation de l'étude faune-flore n'a pas fait ressortir clairement les enjeux pour toutes les espèces, tant au niveau des oiseaux, des chiroptères et autres espèces éventuellement rares ou menacées. Les éventuels impacts et les mesures compensatoires, si elles sont nécessaires, ne sont pas mentionnés,
- L'accès au chantier par la carrière Calcia n'est pas arrêté, les accords n'ayant pas été demandés. Le cas échéant, il faudra trouver un autre accès, de toute façon plus impactant. Cet accès ne peut pas, selon le bureau d'études environnement, se réaliser par le vallon de Ferrand, avis que nous partageons,
- L'accord de l'aviation militaire n'a ni été demandé, ni obtenu (ce qui éventuellement peut s'expliquer par la méthode de travail de l'administration militaire),
- Quant aux insertions paysagères, vues de St Vincent :
  - Photos prises à contre jour, temps gris,
  - Difficiles à situer sur les lieux,
  - Pas toujours cadrées sur les implantations projetées,

- Avec souvent un arbre ou autre obstacle devant ou sur les côtés, pas prises de l'endroit où l'on voit la forêt et les implantations potentielles,
- Enfin, la concertation préalable, non obligatoire règlementairement mais conseillée, a été mal conduite : premières invitations mal distribuées, seconde séquence trop encadrée qui n'a permis qu'à peu de personnes d'être reçues, alors qu'EDF avait du personnel sur place.

A un mois de la date présumée, annoncée et précipitée par EDF-EN pour le dépôt du dossier (permis de construire, ICPE, autorisation de défrichement, de raccordement, d'exploitation, ...), il reste beaucoup trop de lacunes qui ne permettent pas de s'assurer de la « préservation de l'espace environnemental et patrimonial » de notre commune et de ses habitants (cf. les termes de la délibération du 18 juin 2012).

Christian CHEBANCE aurait souhaité que la décision du Conseil soit « Emet un avis défavorable en l'état du projet de parc éolien présenté par EDF-EN ».

Sophie LALLEMAND se demande si EDF-EN ayant connaissance de toutes les défaillances constatées par notre délibération sur leur projet, ils ne vont pas pouvoir y remédier ?

Véronique BROUT indique que si tel était le cas, seul un bon projet pourrait être examiné.

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'exposé de M. le Maire,

CONSIDERANT l'article L2121-29 du CGCT, et la délibération n°35-12 du Conseil municipal en date du 18 juin 2012,

DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet de parc éolien sur la massif du Barrès présenté par EDF-EN.

CHARGE le Maire de signer tout document et d'effectuer toutes démarches relatives à cette décision.

Vote : Adopté à la majorité moins une abstention de M. CHEBANCE.

Pour information, M. Paul SAVATIER indique que la question des effets sur la santé des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens, a été soulevée lors des échanges et réunions publiques. Il s'agit d'une question de santé publique qui dépasse le cadre communal et celui d'un seul projet. Son analyse nécessite des compétences techniques, scientifiques et médicales.

Mme Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, a saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), pour qu'elle mène une nouvelle expertise sur ce sujet. M. le Maire a demandé à Mme la Ministre de le tenir informé du calendrier des travaux et conclusions de cette expertise, conduite par l'ANSES.

## **7/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DE SITE ET LES POSSIBILITES D'USAGE FUTUR DANS LE CADRE D'UN DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION AFIN D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA COMMUNE (Parc éolien) :**

Présentation du débat par Mme Bernadette DEMANGE.

Il s'agit d'une délibération de précaution, à prendre dans le cadre d'une procédure règlementaire en cours, au cas où le dossier du projet serait déposé prochainement, de manière à prendre les dispositions pour protéger notre environnement.

L'alinéa 7 de l'article R512-6 du Code de l'Environnement stipule que « Dans le cas d'un projet d'installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du Maire ou du Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, est sollicité sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante cinq jours suivant leur saisine par le demandeur ». Sans réponse dans les délais impartis, l'avis serait réputé favorable à la règlementation en vigueur qui ne prévoit pas une remise en état complète.

La société d'exploitation SAS PARC EOLIEN DE CRUAS ET SAINT-VINCENT-DE-BARRES (la « société ») a pour activité la réalisation et l'exploitation du parc éolien de CRUAS et SAINT-VINCENT-DE-BARRES,

constitué de 8 aérogénérateurs, de fondations, d'espaces techniques, d'un poste de livraison électrique, de chemins d'accès et de réseaux électriques enterrés.

Conformément à la rubrique 2980 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le parc éolien de CRUAS et SAINT-VINCENT-DE-BARRES est soumis à autorisation.

M. le Maire de SAINT-VINCENT-DE-BARRES reconnaît avoir été informé par courrier recommandé avec accusé réception en date du 7 décembre 2015, des conditions d'installation et de démantèlement du parc éolien prévues par la Société, qui s'engage, conformément à l'article R.553-6 du Code de l'environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 *relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent*, à prévoir sur les parcelles objet du parc éolien. Il nous appartient donc de prendre position pour préserver au maximum notre environnement lors du démantèlement si le dossier venait à être déposé en l'état et le parc réalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-VINCENT-DE-BARRES après en avoir délibéré,  
DEMANDE la remise totale en état initial des terrains concernés (excavation totale des fondations et des câbles, chemin d'accès, remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres initialement en place, reboisement si existant,...),  
CHARGE le Maire de signer tout document utile,

Vote : Adopté à l'unanimité.

## **8/ DEMANDE D'UNE REFLEXION POUR LA DEFINITION ET LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE ENERGETIQUE LOCALE AU NIVEAU INTERCOMMUNAL :**

Présentation du débat par M. Stéphane BONNET.

Avec les lois dites « Grenelle de l'environnement » (lois de 2009 et 2010 portant engagement national pour l'environnement) et « Transition énergétique pour la croissance verte » (2015), la France s'est donné les objectifs en matière de lutte contre le changement et le dérèglement climatique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économies d'énergie et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.

Cela peut s'appliquer au niveau local notamment par une implication dans les démarches dites de « Territoires à énergie positive » (TEPOS).

A chaque niveau, les collectivités doivent s'organiser et mobiliser les habitants pour réduire les besoins en énergie par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par des énergies renouvelables locales.

La Commune de St Vincent de Barrès et la Communauté de communes Barrès-Coiron ont déjà entrepris des actions en ce sens. On peut citer la construction de la cuisine centrale, de la crèche, la rénovation du foyer rural, de la mairie, de l'éclairage public...

Aussi, afin de poursuivre dans ce sens,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,  
DEMANDE qu'une large réflexion pour la définition et la mise en œuvre d'une politique locale de l'énergie soit engagée au niveau intercommunal notamment dans le cadre du dossier « Territoire à Energie Positive (TEPOS), déposé par l'agglomération de Montélimar et auquel la Communauté de communes est associée.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Une réunion d'information aura lieu le 19 janvier prochain à 18h30, avec pour thème « impacts sur le milieu naturel d'un projet éolien ».

## **9/ QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Revue des projets et orientations 2016 :

**Paul SAVATIER** : comme chaque début d'année, nous faisons dans l'équipe municipale la revue des projets en vue de la préparation de l'année et du budget. Le dynamisme pour le **développement de notre commune**, de notre communauté de communes et des services aux habitants, et la **rigueur de gestion** sont nos 2 fils conducteurs.

Le rôle de la Communauté de communes Barrès-Coiron est de plus en plus important, raison de plus avec la fusion des Communautés de communes. En effet, la loi nous fait obligation de réunir plus de 15.000

habitants. L'année 2016 sera consacrée à la fusion de Barrès-Coiron et de Rhône-Helvie en vue de créer une nouvelle Communauté de 15 communes et 22.000 habitants.

Il propose ensuite à chaque élu de faire le point sur les sujets de sa délégation.

#### **Stéphane BONNET :**

Suivi du dossier collecte des **déchets ménagers** de la Communauté des communes : optimisation de la collecte, des efforts à faire pour le tri et le compostage individuel.

Véronique BROUT indique qu'il faudrait se rapprocher de St Lager pour voir ce qu'ils mettraient en place pour les déchets verts.

#### **Jean-Claude CALLON**

**Voirie** : en 2015 : liaison Les Cassès-Le Plot-RD322, Azinières, Chauvas, et réparations dégâts novembre 2014, un local technique a été loué,

**2016** : dans hameau de Salavayre, liaison Le Bouchet-Les Quintes, village descente à la Vière, début de la route forestière... Les estimations sont demandées pour affiner le budget.

Avec Michel, Jean-Luc et Christian (qui demande à participer au groupe voirie), ils vont préparer le programme 2016.

**Bâtiments** : poursuite pour la mise en accessibilité (et sécurité des bâtiments recevant du public) et les économies d'énergie. Il reste principalement le bâtiment mairie (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage) à poursuivre la réflexion adaptée et la mise en œuvre. Des propositions intéressantes de l'architecte sont à approfondir. Pour l'église, l'éclairage est à reprendre début 2016, et la peinture à faire. Pour le bâtiment principal du camping, cela dépendra du type d'activité à développer sur le site.

**Christian CHEBANCE** : les associations ont un rôle indispensable dans la vie locale (animations, vivre ensemble, rencontres, ...). La Commune les soutient par des subventions (aux associations non politiques et non confessionnelles), des aides matérielles et un soutien logistique.

Des réunions 1 à 2 fois par an pour qu'elles se rencontrent (la prochaine le samedi 16 janvier prochain).

Le Forum des associations tous les 2 ans pour les faire connaître de la population (à St Vincent en sept. 2015),

#### **Magali LAMBERT :**

Utilisation des salles : élaboration et suivi du règlement. La salle du foyer rural est beaucoup utilisée (associations, familles en journée, activités professionnelles d'habitants, ...) : c'est très bien. Il manque l'affichage du règlement et des n° de tél. de sécurité. Celle du camping est louée ponctuellement.

**Muriel BRUNEAU** : en charge de l'accueil des nouveaux arrivants. Nous préparons pour ce printemps une pochette et une manifestation d'accueil (pot d'accueil, documents, ...).

**Corinne AVENAS** : Les jeunes : un bon groupe s'est constitué avec le Foyer des jeunes : une salle a été mise à leur disposition et aménagée petit à petit en partie par eux (peinture, mobilier...) après les travaux de remise en état par l'employé municipal.

En 2016, il faut mettre en place le Conseil municipal des jeunes. Avec Marie, elle a assisté à une formation. D'autant que des jeunes (12-14 ans) ont fait la démarche de se montrer intéressés par la rénovation du mini stade, la mise en place d'un CMJ, et ont annoncé un engagement personnel, ce qui est très bien et encourageant,

Véronique pose la question du CMJ intercommunal (à l'échelle du RPI ?).

#### **Véronique BROUT :**

**Révision du PLU** : le bureau d'études étant choisi (groupement AMUNATEGUI URBARCHI-ÉCOSTRATEGIE), l'étude commence par le diagnostic de la situation actuelle. Puis viendra l'étape projet avec la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (accroissement raisonné de population, activités sur la commune, densité des zones construites, préservation des zones agricoles et naturelles, services publics, ...). Les concertations et informations de la population sont à prévoir, programmer et à organiser avec le BE.

**Etude jeunesse** de la Communauté de communes : dans le cadre de la prise de compétence, la mise en place d'un centre de loisirs est envisagé pour les 5-12 ans sur le secteur de nos communes (un communal existe déjà à Cruas) ; les actions pour la tranche d'âge 12-18 ans seront ensuite étudiées.

## **Dominique CHAIZE**

Le dossier Assainissement du secteur Moure-Rieutord-Tracieu en cours d'examen (subventions, autorisations,...) pour un début de travaux à l'automne, si possible. La taille de la station a été ramenée à 220 équivalents habitants (en raison de la non desserte du lieudit Valadas et de l'adaptation de l'activité du site du camping).

Le Plan d'adressage est à réaliser : pour le facteur, les livreurs, les secours,... nécessité de donner une adresse pour chaque maison. De plus il s'agit d'un préalable indispensable pour la desserte de la fibre à la maison par ADN dans les années qui viennent.

**AVAP** : avec le PLU, pour développer et rénover les constructions tout en protégeant nos architectures et nos paysages, avoir des conseils et prescriptions en la matière, y compris matériaux et technologies actuelles,

**Piscine** du camping : gros succès en 2015, poursuite rénovation des pompes et des abords en 2016.

Accueil professionnel **kiné** : plusieurs pistes de maisons à acquérir et rénover, mais au vu des coûts de rénovation très élevés, en attente.

Un dossier Renforcement du caractère du village (sécurisation des tours, espaces publics, accès parking...) est en cours de montage et de recherche de financements.

## **Michel JOURDAN :**

Suivi des dossiers **voirie** : suivi des chantiers

**Rivières** : en 2015, suite crues de novembre 2014 et mai 2015, plusieurs interventions sur les ponts et gués pour les rendre plus efficaces et transparents dans l'écoulement des eaux. Renforcement de la protection du lotissement du Péreyrol, et interventions adaptées sur les rivières et ruisseaux principaux (Ozon, Planchette).

En 2016 : améliorer le gué du camping, du Salet (et passerelle), les ponts (Moulin du Geai).

## **Marie VIGNAL :**

**Finances** : sans augmenter les taux des impôts locaux, dit impôts « ménages » du bloc local (Commune + Communauté), dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, des subventions, donc encore plus de rigueur et d'efficacité. Notre endettement étant voisin de zéro : emprunt possible pour financer l'investissement à long terme (pour l'assainissement par exemple).

**Communication** : 3 bulletins municipaux par an, site Internet, réunions d'information, mise en place d'une mail liste « population ».

**Transports scolaires** : maintien de ce service important pour la population.

## **Françoise PELLORCE : culture et animations**

**Bulletin municipal** : tous les 4 mois.

**Bibliothèque** : forte fréquentation, informatisation en 2016, expositions 2016 (mangas ?).

Petit marché du dimanche matin à conforter, pizza du mercredi.

**Festi'Barrès** : depuis plusieurs années, animations culturelles et patrimoniales de qualité au cours de l'été.

**Sophie LALLEMAND** : depuis toujours, l'activité du **service « aide à domicile » du CCAS** est difficile à équilibrer. En effet, le service est déficitaire depuis de nombreuses années, mais cela a été peu ou prou compensé par le portage des repas à domicile. Progressivement, on a augmenté les tarifs horaires d'intervention pour parvenir à des niveaux comparables aux autres intervenants mais, compte tenu de la faible taille du service, ce n'est pas suffisant pour assurer la pérennité structurelle du service.

Nous réfléchissons donc aujourd'hui pour faire en sorte que, bien sûr, les bénéficiaires continuent à pouvoir être accompagnés à leur domicile, mais surtout pour que les emplois des aides à domicile soient pérennisés et qu'elles puissent continuer à travailler dans les mêmes conditions.

## **Bernadette DEMANGE**

**Ecole** : réussite des nouveaux rythmes scolaires, réflexion en cours sur l'utilisation et l'évolution du bâtiment, suivi des effectifs, des mesures provisoires ont été prises (installation d'un bungalow).

**Action sociale** en direction des personnes âgées : repas du 23 janvier, colis, ...

➤ Les Echos du Barrès : le bulletin municipal est actuellement à l'impression. Il sera disponible jeudi au plus tard (possible mercredi). Prévoir la distribution rapidement (invitation pour les vœux du 22 janvier).

➤ Réunions – participation des élus aux vœux dans les communes voisines.



👉 Gaz de schiste : le rapporteur public du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (Val d'Oise) à donné raison à Total en validant son recours déposé contre l'abrogation fin 2011, de son permis de Montélimar, périmètre duquel nous faisons partie. Affaire à suivre.

Intervention du public : Mme Suzanne JOSEPH fait part au conseil de la complexité du tri sélectif des matières plastiques.

La séance est levée à 22h30.

ELUS :	PRESENCE	SIGNATURES :
Paul SAVATIER		
Jean-Claude CALLON		
Bernadette DEMANGE		
Dominique CHAIZE	A donné pouvoir à Bernadette DEMANGE	
Marie VIGNAL		
Michel JOURDAN	JOURDAN michel	
Stéphane BONNET		
Muriel BRUNEAU		
Magali LAMBERT		
Corinne AVENAS		
Christian CHEBANCE	X	
Françoise PELLORCE		
Véronique BROUT		
Jean-Luc VIRMAUX	VIRMAUX J-Luc	
Sophie LALLEMAND		